

Petites subventions – Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Dénomination légale de l'organisation: Conservation des Espèces Marines

Intitulé du projet: Création de la Réserve Naturelle Volontaire gérée par les communautés locales de Grand Béréby en Côte d'Ivoire

Numéro de subvention: CEPF-112434

Date d'achèvement de ce rapport: 15 Mars 2022

Hotspot CEPF: Forêts Guinéennes d'Afrique de l'Ouest

Orientation stratégique : numero 1 - Doter les communautés locales de moyens leur permettant de s'engager dans la gestion durable de 40 sites prioritaires et de consolider la connectivité écologique à l'échelle du paysage.

Dates du projet: 01 septembre 2021 au 28 Février 2022

PARTIE I : Présentation Générale

- 1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet** *(donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)*
 - Rainforest trust : partenaire financier depuis 2018 qui permet a notre organisation de poursuivre ses activités de biomonitoring de la biodiversité, de patrouilles de surveillance , et de création de la Réserve Naturelle Volontaire (RNV) de Grand Béréby.
 - Ministère en charge de l'Agriculture – Antenne de Grand Béréby : partenaire technique qui a collaboré aux réunions de sensibilisation des communautés locales sur le fonciers. De plus, ce ministère est en charge de l'établissement des certificats fonciers collectifs nécessaire pour la création de la RNV de Grand Béréby.
 - Autorités traditionnelles : Les chefs coutumiers et présidents de comités/groupement villageois au sein des 4 communautés concernées par la création de la RNV ont activement participé a chacune des réunions de sensibilisation/consultation. Ils ont par ailleurs directement appuyé l'équipe de projet lors du processus de la délimitation des limites de la RNV et la résolution des litiges entre les propriétaires terriens.
 - Autorités administratives locales : La Mairie et Sous-Préfecture de Grand Béréby ont été éimpliquées au processus administrative de constitution du dossier technique par la production et reconnaissance officielle des documents nécessaire a la soumission de la demande/candidature de RVN.

- Direction locale des Eaux et Forets : Partenaire technique qui a collaboré aux réunions de sensibilisations des communautés locales.
- Les Groupements de Femmes : Au sein des 4 communautés locales ciblées (ie. Mani, Pitiké, Kablaké et Teklebo), 1 groupement de femmes a pu directement bénéficier d'un soutien technique pour le développement d'une activité de subsistance durable basé sur les Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNL).
- Les communautés locales : Les communautés locales de Mani, Pitiké, Kablaké et Teklebo concernées par la création de la RNV ont été informées et engagées tout au long du processus de classification des terres en RNV.

2. Résumez les résultats globaux de votre projet

- Les 4 communautés locales concernées par la création de la RNV (ie. Mani, Pitiké, Kablaké et Teklebo) ont été sensibilisées et directement impliqués dans les démarches de classification des terres a travers des réunions de consultation et/ou d'information. Par ailleurs, les chefs traditionnels des 4 communautés ont signé un accord de principe pour la création de la dite RNV (ie. procès verbal établi).
- Un Dossier technique de classement des terres en RNV est en cours de constitution.
- 4 groupements de femmes ont été soutenus dans le développemnt d'une activité de génératrice de revenus basées sur les PFNL.

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Les communautés locales à Grand Bereby sont dotées de moyens leur permettant de participer à la gestion durable de la RNV de l'Embouchure de la Dodo (5,000 ha) et de l'Aire Marine Protégée de Grand Bereby (2,600 Km ²) et de consolider la connectivité écologique au niveau des paysages importants pour la conservation de la biodiversité en la Cote d'Ivoire	A la suite de la création de la RNV, les communautés locales de Grand Bereby (et plus particulièrement celles de Mani, Pitiké, Kablaké et Teklebo) seront représentées au sein du Comité de Gestion de la RNV qui veille notamment a la bonne mise en œuvre du plan participative de gestion de la dite reserve.
Les conditions de vie et bien-être des membres des communautés locales de la RNV s'améliorent progressivement au cours des prochaines années grâce aux sources de revenus stables et durables issues de l'exploitation de PFNL	Grâce aux développement d'activités de subsistance durable basées sur les PFNL et plus précisément, l'augmentation des revenus des membres des 4 groupemments de femmes bénéficiaires de cet appui technique, les conditions de vie au sein de leurs communautés respectives s'améliorent progressivement.

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
4 Communautés locales (Mani, Teklebo, Kablaké et Pitiké) à Grand Bereby sont formés pour initier et défendre des réformes foncières et forestières en rapport avec la gestion de la RNV communautaires de l'Embouchure de la Dodo	A travers ce projet les communautés locales de Mani, Teklebo, Kablaké et Pitiké ont été formées sur les démarches liées à la création d'une RNV auprès du gouvernement de Côte d'Ivoire a travers notamment l'implication directe des propriétaires coutumiers concernés par le classement des terres dans le processus d'obtention d'un certificat fonciers collectif et la signature d'un accord pour la conservation et la protection de leurs terres.
Augmentation d'au moins 10% des ressources financières totales générées par les 4 groupements de femmes des villages de Mani, Teklebo, Kablaké et Pitiké à la suite du développement d'une filière économique verte basées sur l'exploitation durable des PFNL d'ici la fin de projet	Les activités génératrices de revenus basées sur les PFNL demarrant a peine en fin de projet il est donc encore trop tot pour évaluer le niveau d'augmentation des ressources financières des femmes beneficiaires. Cependant, les 4 groupements de femmes ont déjà perçu les avantages liées a l'usage des séchoirs solaires; temps de transformation plus rapide et les risques d'hygènes liés a l'exposition des produits à la poussière et autres polluants est beaucoup moindre. Par ailleurs, il faut souligner que les groupements perçoivent également des revenus a travers le service de location de la moto fournis par le projet pour faciliter le transport/vente des produits.

4. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

Après plusieurs années de conflits entre les membres des communautés locales relatifs aux titres fonciers, l'établissement du certificat foncier collectif pour les villages concernées par la création de la RNV a permis de mettre fin a ces litiges.

PARTIE II : Produits/livrables du Projet

5. Énumérez chaque produit/livrable tel qu'indiqué dans votre proposition approuvée et décrivez les résultats pour chacun d'eux :

N°	Description de livrable	Mise à jour du livrable
1	4 communautés (Mani, Teklebo, Kablake, Pitiké) sont informées et sensibilisées sur le protocole de création de la RNV et de sa gestion durable.	Plus de 150 membres des communautés locales ciblées ont été informés et sensibilisés sur les étapes de création d'une RNV et son enjeux suite a la réalisation de 15 réunions organisées par notre organisation en collaboration avec les Eaux et Forêts

		Par ailleurs, il est important de noter souligner que la délimitation des terres a classer se fera le 21 mars 2022 en présence du représentant local du ministère de l'Agriculture et des membres des communautés locales concernés.
2	4xGroupements de femmes actives au sein des 4 communautés locales ciblées (Mani, Pitiéké, Kablaké et Teklebo) ont chacune développé une nouvelle activité génératrice de revenus axée sur l'exploitation de PFNL	Au terme du projet, 4 groupement de femmes localisées dans les communautés ciblées ont reçu chacune un sechoir solaire permettant la transformation de PFNL tel que les champignons. Les bénéficiaires ont également été formées sur l'utilisation de cet appareil. De plus, les groupements de femmes à Pitiké et Kablaké (les 2 communautés les plus isolées), disposent à présent d'une moto fournis par le projet pour faciliter leur déplacement et la vente de leurs produits.

6. Décrivez tous les outils, produits ou méthodologies qui ont résulté de ce projet ou qui ont contribué aux résultats.

- Le recrutement d'un responsable communautaire pour le suivi des activités communautaire a permis d'améliorer l'accompagnement des 4 groupements de femmes bénéficiaires et de répondre à leurs préoccupations et(ou) problèmes de manière plus efficace.

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Leçons apprises

7. Décrivez toutes les leçons apprises lors de la conception et de la mise en œuvre du projet, ainsi que celles liées au développement organisationnel et au renforcement des capacités.

- La création du nouveau poste de Responsable des activités communautaire a amélioré la qualité de nos appuis et relations avec les groupements de femmes bénéficiaires.

Pérennité/Réplication

8. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la réplabilité.

- La RNV nouvellement créée intègrera le réseau ivoirien des Parcs Nationaux et Réserves. De ce fait, elle sera sous la tutelle de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) qui est responsable de la gestion des zones protégées. Cette Réserve viendra d'ailleurs compléter la création de la Première Aire Marine Protégée en Côte d'Ivoire, dont la déclaration officielle de création a été faite en décembre 2021.
- Les activités de subsistances basées sur les PFNL menées par les 4 groupements de femmes bénéficiaires sont encore à leurs débuts. Néanmoins, les membres des groupements ont déjà noté plusieurs avantages liés à l'utilisation des séchoirs solaires ; gain de temps, amélioration de l'hygiène/préservation des produits,..., qui font espérer un développement fructueux de cette activité de sources de revenus (voir même des répliquions dans d'autres communautés).

Sauvegardes

9. Si non-répertoriée comme une composante distincte du projet, résumez la mise en œuvre de toute action requise liée aux sauvegardes sociales ou environnementales que votre projet a pu déclencher.

Aucunes sauvegardes ne furent déclenchées.

Financement supplémentaire

10. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet.

a. **Montant total du financement supplémentaire (USD)**

Un montant d'environ total d'environ 52,807 USD

b. **Type de financement**

Veillez fournir une répartition des financements supplémentaires (financement de contrepartie et en nature) par source.

Donateur	Type de financement	Montant
Fish and Wildlife Service	Cofinancement	USD 25,000
SOS-Save Our Species (UICN)	Cofinancement	USD 27,807

**Classez le type de financement comme :*

- A *Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)*
- B *Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*

- C *Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

Commentaires/Recommandations supplémentaires

- 11. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF.**

Aucun commentaire.

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Contribution aux indicateurs du portefeuille

- 12. Afin de mesurer les résultats de la stratégie d'investissement du CEPF au niveau du hotspot, le CEPF utilise un ensemble d'indicateurs de portefeuille qui sont présentés dans le profil d'écosystème de chaque hotspot. Veuillez les lister ci-dessous et rendre compte de la (des) contribution(s) du projet.**

Indicateur	Contribution numérique réelle	Description de la contribution réelle
Au moins 60 communautés locales sont dotées de moyens leur permettant de participer à la gestion durable des 40 sites prioritaires et /ou de consolider la connectivité écologique au niveau des paysages.	04	Suite a la création officielle de la RNV, les communautés locales de Mani, Pitiké, Kablaké et Teklebo seront représentées au sein du Comité de gestion de la RNV qui veille notamment a la bonne mise en œuvre du plan participative de gestion de la dite réserve.
Au moins 10 communautés locales et autochtones sont formées pour initier et défendre des réformes foncières et forestières en rapport avec la gestion des réserves et des concessions communautaires et privées.	04	Les communautés locales de Mani, Teklèbo, Kablaké et Pitiké) ont été formées sur les démarches liées à la création d'une RVN a travers l'implication des propriétaires coutumiers concernés par le classement des terres dans le processus d'obtention d'un certificat fonciers

		collectif et la signature d'un accord pour la conservation et la protection de leurs terres.
Au moins 30 communautés locales ciblées par les activités de création d'emplois et de moyens de subsistance durables ou par les mécanismes de partage des avantages montrent des bénéfices concrets pour leur bien-être.	04	4 groupements de femmes issues des 4 communautés locales ciblées (Mani, Pitieke, Kablake et Teklebo) ont chacune développé une nouvelle activité génératrice de revenus axée sur l'exploitation de PFNL.

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux qui se rapportent à votre projet.

13. Bénéfices pour les individus

13a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Rapportez le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié d'une formation structurée en raison de votre projet, comme la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture, l'agriculture, les enquêtes biologiques, ou comment mener une patrouille.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*	Le (s) sujet (s) des formations
00	08	Gestion financière

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.*

13b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Rapport sur le nombre d'hommes et de femmes qui ont eu une augmentation de leurs revenus ou des avantages en espèces (monétaires) en raison de votre projet d'activités telles que le tourisme, la production artisanale, l'augmentation de la production agricole, l'augmentation de la production de la pêche, la récolte de plantes médicinales ou le paiement pour effectuer des patrouilles.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers *	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers *	Description des avantages
00	70	Revenus issues de la commercialisation des PFNL

** Ne comptez pas le personnel de votre organisation dont les revenus proviennent directement de la subvention CEPF. Ne comptez pas plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

14. Aires protégées

Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues.

Rapporter le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créés et / ou agrandis à la suite de votre projet. Les aires protégées peuvent inclure des réserves privées ou communautaires, des parcs municipaux ou provinciaux ou d'autres désignations où la conservation de la biodiversité est un objectif de gestion officiel.

Nom de l'Aire protégée*	Pays	Original # d'hectares **	Nombre d'hectares nouvellement protégés	Année de déclaration légale ou d'extension	Longitude***	Latitude***
Réserve Naturelle Volontaire de l'Embouchure de la Dodo	Cote d'Ivoire			Declaration en cours		

** Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.*

*** Entrez la taille totale d'origine, à l'exclusion des résultats de votre projet. Si la zone protégée n'existait pas avant votre projet, entrez zéro.*

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre zone protégée, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre zone protégée, et sélectionnez "Qu'est-ce qu'il y a ici?", et copiez la latitude et la longitude apparaissant dans la fenêtre contextuelle.*

15. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité/ Key Biodiversity Area (KBA) avec une gestion améliorée.

Rapport sur le nombre d'hectares dans les KBA sous gestion améliorée, où des résultats tangibles ont été obtenus pour soutenir la conservation, à la suite de votre projet. Les exemples de gestion améliorée comprennent, sans s'y limiter: l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensité des collets, l'éradication des espèces envahissantes, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques agricoles / halieutiques durables. N'enregistrez pas toute la zone couverte par le projet - enregistrez uniquement le nombre d'hectares qui ont amélioré la gestion.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une KBA était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées », et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la KBA	Code KBA du profil d'écosystème	Nombre d'hectares améliorés*
---------------	---------------------------------	------------------------------

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

16. Paysages de production

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Indiquez le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité, suite à votre projet.

Un paysage de production est défini comme un site en dehors d'une zone protégée où peuvent se dérouler l'agriculture commerciale, la foresterie ou l'exploitation de produits naturels.

- Pour qu'une zone soit considérée comme ayant "une gestion renforcée de la biodiversité", elle peut bénéficier d'un large éventail d'interventions telles que de meilleures pratiques et lignes directrices mises en œuvre, de programmes d'incitation instaurés, de sites / produits certifiés et de réglementations de récolte durable introduites.
- Les aires protégées ne sont pas incluses dans cet indicateur, parce que leurs hectares sont comptés ailleurs.
- Un paysage de production peut inclure tout ou partie d'une ZCB non protégée.

Nom du paysage de production *	# d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité **	Latitude***	Longitude***	Description de l'intervention
--------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------	--------------	-------------------------------

** Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.*

*** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu sur 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 de ces mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant est de 500.*

**** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre paysage de production, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre zone protégée, et sélectionnez "Qu'est-ce qu'il y a ici?", et copiez la latitude et la longitude apparaissant dans la fenêtre contextuelle.*

17. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Pays de la communauté	Type de bénéfice (marquer avec un x)								Nombre de bénéficiaires		
	petits propriétaires fonciers	Économie de subsistance	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*		Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé et éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de gouvernance	L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires
Communauté de Mani	X	X	X					Côte d'Ivoire		X			X	X			X	1,000	500

* Si vous avez sélectionné "autre" dans la liste ci-dessus, donnez une brève description des principaux sujets abordés par la politique, la loi ou le règlement.

18b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date de promulgation ou de modification (MM / JJ / AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser cette promulgation / modification
----	------	----------------------------------------------------------	----------------	--------------------------------------------------------------------------------

19. Pratiques favorables à la biodiversité

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité.

Dressez la liste de toutes les entreprises qui ont adopté des pratiques respectueuses de la biodiversité à la suite de votre projet. Bien que les entreprises prennent diverses formes, aux fins du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est celle qui préserve ou utilise les ressources naturelles de manière durable.

N°.	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité	Pays où la pratique favorable à la biodiversité a été adoptée par l'entreprise.
-----	---------------------	------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

20. Réseaux et partenariats

Nombre de réseaux et/ou de partenariats créés et/ou renforcés.

Faites un rapport sur tous réseaux ou partenariats entre et parmi les groupes de la société civile et d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés à la suite de votre projet. Les réseaux / partenariats devraient avoir des avantages durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux / partenariats informels sont acceptables. Des exemples de réseaux / partenariats incluent: une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durables, un réseau de journalistes environnementaux, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur les terres privées, ou un groupe de travail axé sur la conservation des reptiles.

Ne listez pas les partenariats que vous avez formés avec d'autres pour mettre en œuvre ce projet, à moins que ces partenariats ne se poursuivent après la fin de votre projet.

N°.	Nom du réseau / partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il établi ce réseau / partenariat? O/N	Pays concerné(s)	Objectif
-----	-----------------------------	-------------------	------------------------------------------------------------	------------------	----------

21. Financement durable

Mécanisme de financement durable fournissant des fonds pour la conservation.

Énumérez tous les mécanismes de financement durable qui fonctionnent, créés ou soutenus par votre projet. Les mécanismes de financement durable génèrent un financement à long terme (généralement cinq ans ou plus). Ceux-ci incluent, mais sans s'y limiter, les fonds fiduciaires pour la conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour les services écosystémiques (PSE) et d'autres systèmes de revenus, de frais ou de taxes qui génèrent un financement à long terme pour la conservation. Pour être inclus, un mécanisme doit fournir des fonds pour la conservation.

21a. Détails sur le mécanisme

N°.	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de création (AAAA)**	Description***	Pays
-----	---------------------------------	------------------------	---------------------------	----------------	------

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

**** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.**

***** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.**

21b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°.	Intervention de projet (marquer avec un x)			Le mécanisme a-t-il fourni des fonds pour la conservation pendant votre projet?
	Création du mécanisme	Appui au mécanisme que existait déjà	Création puis appui à ce nouveau mécanisme	

22. Espèces de la Liste rouge

Espèces de la Liste rouge bénéficiant d'une intervention directe de conservation.

Si le projet comprenait des interventions de conservation directes qui ont bénéficié aux espèces menacées au niveau mondial (CR, EN, VU, EW), conformément à la Liste Rouge de l'UICN, ajoutez l'espèce ci-dessous.

Les exemples d'interventions comprennent: la préparation ou la mise en œuvre d'un plan d'action de conservation, les programmes d'élevage en captivité, la protection de l'habitat des espèces, la surveillance des espèces, les patrouilles pour arrêter le trafic d'espèces sauvages et l'éradication des espèces envahissantes.

Genre	Espèce	Nom commun (Eng)	Statut (VU, EN, CR ou EW)	Intervention	Tendance de la population sur le site (croissant, décroissant, stable ou inconnu)

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à mener des opérations transparentes et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les leçons apprises et les résultats. Les rapports finaux d'activité et d'impact sont disponibles sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin électronique et d'autres communications.

Fournissez les coordonnées de votre organisation (nom de l'organisation et adresse e-mail générique) afin que les parties intéressées puissent demander plus d'informations sur votre projet.

Nom de l'organisation : Conservation des Espèces Marines

Adresse e-mail générique : association.cem@hotmail.com